



Changement de présidence du syndicat CNI

Après 11 années de présidence nationale du Syndicat CNI, Nathalie DEPOIRE informe ne pas avoir souhaité être candidate pour un nouveau mandat national. Ce choix met donc un terme à sa fonction de présidente nationale à compter du 4 juin 2019, mais elle conserve par ailleurs ses mandats locaux et départementaux.

Ses mandats successifs, depuis juin 2008, furent jalonnés de nombreux combats pour la reconnaissance des professionnels de santé avec quelques évolutions salariales même si force est de constater que les grilles salariales ne sont pas à la hauteur des compétences et des responsabilités des professionnels concernés.

Resterons gravés également les nombreux débats en Assemblée Générale Nationale, souveraine des décisions de l'organisation du Syndicat CNI et notamment ceux concernant l'ouverture de la sphère d'adhérents aux professionnels du soin qui composent la CSIRMT, un réel défi pour un syndicat né du plus grand mouvement infirmier (1988-91) ...

Dans une période trouble pour les soignants, puisque quel que soit leur lieu d'exercice, les conditions de travail sont fortement dégradées et très impactées de choix économiques, ce départ s'accompagne de regrets devant le manque d'engagement des blouses blanches mais porte l'espoir qu'un vent nouveau se lève...

Le poste de Présidence Nationale incombe maintenant à Céline LAVILLE jeune infirmière diplômée depuis 2013, aide soignante depuis 2004 et très investie au sein du syndicat CNI depuis 5 ans.

Son engagement est au départ une conviction personnelle et une envie de vouloir faire évoluer la situation des professionnels de santé de façon positive.

Elle souhaite continuer le combat que le Syndicat CNI mène depuis plusieurs années concernant la reconnaissance et les conditions de travail des paramédicaux.

L'enjeu est de taille au vu du peu de considération des pouvoirs publics pour ceux-ci.

Les combats déjà engagés pour cette année 2019 et à poursuivre concernent la réforme du système de santé, la réforme de la fonction publique et la réforme annoncée des retraites, pour que celles-ci ne soient pas trop délétère pour les professionnels.

Nous devons aussi avoir une vigilance sur la réingénierie de la formation AS/AP qui devrait intervenir au courant de l'année et sur les textes qui vont régir la profession d'infirmier en pratiques avancées qui demeure dans l'attente de grille salariale.

La relève est là, prête à relever le défi.

Nathalie DEPOIRE
Présidente du Syndicat CNI
Mandats juin 2008- juin 2019

Céline LAVILLE
Présidente du Syndicat CNI
Mandat 2019 – 2023
06 64 41 78 65
presidencenationalecni@gmail.com